

Thionville et Rewbell. De retour à la Convention, il se prononça avec force contre les Girondins ; ce fut sur sa motion que l'on vota la translation dans les maisons d'arrêt de tous les individus accusés sur le rapport d'Amar. Devant le tribunal révolutionnaire, il déposa contre Brissot et ses coaccusés. Devenu président de la société des Jacobins, il prit une part active aux travaux de ce club, et intervint encore à la Convention dans plusieurs débats politiques importants. Il dénonça un certain nombre de ses collègues comme suspects de modérantisme, et resta attaché au parti jacobin après le 9 thermidor. Comme Duhem était menacé d'être envoyé à l'Abbaye, il déclara que si l'on persistait, il voulait y être enfermé avec lui. Violamment accusé lui-même par Legendre, Bourdon (de l'Oise) et autres, il ne tarda pas à être décrété d'arrestation par la majorité thermidorienne (2 prairial an III). L'amnistie du 4 brumaire an IV le rendit à la liberté. Il ne semble pas qu'il ait joué depuis aucun rôle politique. Frappé par la loi du 12 janvier 1816 contre les régicides, il quitta le Gers en 1816, et se réfugia à Bâle. Rentré à Paris, à ses risques et périls, avec Descamps, le 9 janvier 1822, il se rendit dans le Gers le 21 suivant, et ne fut pas inquiété, n'ayant accepté aucune fonction ni signé l'Acte additionnel pendant les Cent-Jours. Il mourut dans son château de Montaut (Gers) à 88 ans.

**MARIE (JOSEPH)**, député en 1791, né à Nantes (Loire-Inférieure) le 26 mars 1743, mort à une date inconnue, administrateur de la Loire-Inférieure, fut élu député de ce département, le 3 septembre 1791, le 4<sup>e</sup> sur 8, par 231 voix (318 votants). Il n'eut qu'un rôle politique sans importance, son nom ne figure pas au *Moniteur*.

**MARIE (JOSEPH)**, député en 1791, né à Prades (Pyrénées-Orientales) en 1750, mort à une date inconnue, remplissait dans son district des fonctions administratives, quand il fut élu, le 30 août 1791, député des Pyrénées-Orientales à l'Assemblée législative, le 2<sup>e</sup> sur 5, à la pluralité des voix sur 140 votants. Le *Moniteur* est muet sur son rôle parlementaire.

**MARIE (ALEXANDRE-PIERRE-THOMAS-AMABLE MARIE DE SAINT-GEORGES, dit)**, député de 1842 à 1848, membre du gouvernement provisoire, ministre, membre de la Commission exécutive, représentant en 1848, député de 1863 à 1869, né à Auxerre (Yonne) le 15 février 1795, mort à Paris le 28 avril 1870, fit de bonnes études au collège de sa ville natale, et vint étudier le droit à Paris. Inscrit au barreau en 1819, il se distingua de bonne heure comme avocat et prit part aux luttes du parti libéral sous la Restauration. Plusieurs causes criminelles avaient mis en évidence le jeune stagiaire qui songea un instant à la carrière de l'enseignement du droit ; mais ses opinions républicaines le firent échouer, dit-on, au concours pour une chaire de la faculté. Il se consacra tout entier à sa profession et réussit surtout dans les procès politiques. Défenseur des accusés de juin 1832, il plaida, l'année suivante, pour M. Cabet, député, poursuivi à cause de son livre sur la *Révolution de 1830*, et mérita par son talent les encouragements de Dupont (de l'Eure). Il assista aussi le complice de Fieschi, Pépin. Le 9 juillet 1842, M. Marie, dont les opinions étaient celles de la gauche dynastique, se présenta avec succès dans le

5<sup>e</sup> arrondissement de Paris, où il fut élu député par 719 voix (1,138 votants, 1,357 inscrits), contre 349 à M. Adolphe Blanqui et 85 à M. Griollet. Il siégea dans les rangs de l'opposition, mais combattit par ses votes plus que par ses discours la politique ministérielle. « M. Marie, lit-on dans la *Biographie des députés de 1842 à 1846, par deux journaux*, n'a pas trouvé l'occasion de développer à la tribune le beau talent dont il a donné tant de preuves ; mais il est homme à prendre un jour une revanche éclatante. » Réélu, le 1<sup>er</sup> août 1846, par 547 voix (914 votants, 1,111 inscrits), contre 354 à M. Ad. Blanqui, il continua de s'associer aux opinions de la gauche, combattit les doctrinaires, déclara illégale, dans la séance du 24 février 1848, la régence proposée, et mit en avant la nomination d'un gouvernement provisoire, dont il devait faire lui-même partie, comme membre de la majorité modérée. Dans la répartition des portefeuilles, M. Marie reçut celui des Travaux publics. Un de ses principaux actes fut d'organiser les ateliers nationaux, création faussement attribuée à Louis Blanc, et qui fut imaginée, au contraire, par les adversaires de ses théories pour faire avorter les manifestations socialistes. Elu, le 23 avril 1848, représentant de la Seine à l'Assemblée constituante, le 6<sup>e</sup> sur 34, par 225,776 voix (267,888 votants, 399,191 inscrits), en même temps que de l'Yonne, le 1<sup>er</sup> sur 9, par 85,947 voix, M. Marie prit place dans les rangs de la majorité, où dominait le parti dit du *National*. Il eut pour successeur aux Travaux publics M. Trélat, fut nommé membre de la Commission exécutive par 702 suffrages, et tomba avec elle lors de l'insurrection de juin. Dans cet intervalle, il soutint (7 juin 1848) la loi sur les attroupements, qui fut adoptée par 478 voix contre 82, et déclara, à ce sujet, que « la République voulait toutes les libertés, mais, avant toutes les libertés, l'ordre public. » Il eut une grande part aux actes comme aux délibérations qui précéderent immédiatement l'insurrection. Quand la dissolution des ateliers nationaux eut été décidée, ce fut lui qui reçut, à la Commission exécutive, les délégués ouvriers dont Pujol était l'orateur. Daniel Stern (Alme d'A-goult) a raconté en ces termes leur entrevue : « Pujol, introduit devant M. Marie, l'aborde d'un ton hautain. « Citoyen, dit-il, avant la révolution de février... — Pardon, interrompt M. Marie, mais il me semble que vous remon- tez un peu haut ; souvenez-vous que je n'ai pas de temps à perdre. — Votre temps n'est pas à vous, citoyen, il est au peuple, dont vous êtes le représentant... — Citoyen Pujol, dit M. Marie, avec un geste de menace, nous vous connaissons depuis longtemps ; nous avons l'œil sur vous. Ce n'est pas la première fois que nous nous rencontrons ; vous avez parlementé avec moi, le 15 mai, après avoir, un des premiers, franchi la grille de l'Assemblée. — Soit ! dit Pujol, mais sachez que du jour où je me suis voué à la défense des libertés du peuple, j'ai pris, vis-à-vis de moi-même, l'engagement de ne reculer devant aucune menace, vous me menacez donc inutilement. » M. Marie, se tournant alors vers l'un des délégués qui accompagnaient Pujol : « Je ne puis, dit-il, reconnaître un organe du peuple dans un homme qui a fait partie de l'insurrection du 15 mai ; parlez, vous, exposez vos griefs, je vous écoute. — Nul ici ne parlera avant moi, dit Pujol, en étendant le bras entre M. Marie et les délégués. — Non, non ! s'écrient-ils. — Etes-vous donc les esclaves de cet homme ? » reprend

M. Marie avec indignation. Un murmure prolongé accueille ce mot. « Vous insultez les délégués du peuple, » s'écrie Pujol. — Savez-vous, lui dit M. Marie en le prenant par le bras, que vous parlez à un membre du pouvoir exécutif? — Je le sais, dit Pujol en dégageant son bras, mais je sais aussi que vous me devez le respect, car si vous êtes membre du pouvoir exécutif, je suis, moi, délégué du peuple. » En ce moment plusieurs officiers qui étaient dans la salle voisine, entendant ce bruit de voix, entrèrent et entourèrent les délégués en silence. « Puisque vous ne voulez pas nous entendre, dit Pujol à M. Marie en les voyant entrer, nous nous retirons. — Puisque vous voilà, parlez, dit M. Marie. — Citoyen représentant, reprit Pujol avec beaucoup d'assurance, avant la révolution de février, le peuple des travailleurs subissait la funeste influence du capital. Pour se soustraire à l'exploitation de ses maîtres, il fit des barricades, et ne déposa les armes qu'après avoir proclamé la République démocratique et sociale, qui devait pour toujours l'arracher à la servitude. Aujourd'hui, les travailleurs s'aperçoivent qu'ils ont été indignement trompés; c'est vous dire qu'ils sont prêts à faire tous les sacrifices, même celui de leur vie, pour le maintien de leurs libertés. — Je vous comprends, dit M. Marie, eh bien, écoutez : si les ouvriers ne veulent pas partir pour la province, nous les y contraindrons par la force, par la force, entendez-vous? — Par la force, c'est bien, nous savons maintenant ce que nous voulions savoir. — Et que vouliez-vous savoir? — Que la Commission exécutive n'a jamais voulu sincèrement l'organisation du travail. Adieu, citoyen. » Le lendemain Paris se couvrait de barricades. Aussitôt après la victoire, l'Assemblée choisit M. Marie pour son président, en remplacement de M. Sénart, appelé par le général Cavaignac au ministère de l'Intérieur. Bientôt après, M. Marie était appelé lui-même par le dictateur au ministère de la Justice (15 juillet), qu'il occupa jusqu'à l'élection présidentielle. A la Constituante, il appuya les diverses demandes de poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, et déclarant renoncer, suivant son expression (séance du 11 août), « à des idées plus chevaleresques que réelles », il se prononça : contre l'abolition de la peine de mort, contre l'amendement Grévy, contre le droit au travail, etc. Il vota ensuite, tantôt avec la droite, tantôt avec la gauche, pour l'ordre du jour en l'honneur de Cavaignac, contre la proposition Rateau, contre l'interdiction des clubs, contre la mise en accusation du président et de ses ministres, contre l'abolition de l'impôt des boissons. Au début, il se montra favorable à l'expédition romaine; mais il désapprouva le siège de Rome. Dans les derniers mois de la session, il fit à la politique de L.-N. Bonaparte une opposition modérée. Non réélu à la Législative, M. Marie reprit sa place au barreau de Paris : il fut plusieurs fois nommé membre du conseil de l'ordre, dont il avait été bâtonnier pendant les années 1841 et 1842. Désigné, aux élections du 1<sup>er</sup> juin 1863, comme candidat de l'opposition au Corps législatif, dans la 4<sup>e</sup> circonscription des Bouches-du-Rhône, il fut élu député par 6,570 voix (12,986 votants, 22,752 inscrits), contre 6,282 à M. Canaple, succès dû à la coalition des républicains modérés et des légitimistes. De 1863 à 1869, M. Marie fit partie de la gauche de l'Assemblée; mais l'état de sa santé ne lui permit que de prendre très rarement part aux discussions. Aux élections du 24 mai 1869, il ne put

obtenir le renouvellement de son mandat, et ne réunit, au premier tour de scrutin, que 4,526 voix sur 21,542 votants; il se retira avant le ballottage et fut remplacé par un républicain radical, M. Esquiros. D'une santé fortement ébranlée, Marie, qui brilla peu dans les assemblées parlementaires, plaida, pour ainsi dire, jusqu'au dernier jour, notamment pour l'éditeur des *Mémoires du maréchal Marmont* accusé de diffamation contre le prince Eugène. « A voir sa haute taille, a dit de lui M. Rousse, son geste énergique, cette tête antique, fine et dégagée, ces traits austères; à entendre cette voix émue, fatiguée, solennelle, il semblait que ce fût un vieux Romain des beaux temps de Rome. Ce républicain était l'ami le plus fidèle de Berryer. Pendant quarante ans, ils ont vécu l'un près de l'autre, dans la même maison, et la simplicité de cette illustre demeure faisait honte au luxe moderne qu'affichaient tant de petites gens. » M. Marie collabora à la *Revue municipale*, à l'*Encyclopédie du droit*, et à plusieurs journaux judiciaires.

**MARIE (LOUIS-JEAN)**, représentant du peuple en 1848, né à Etables (Côtes-du-Nord) le 17 mai 1833, mort à Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord) le 5 novembre 1853, armateur à Saint-Brieuc, et connu pour ses idées libérales, se présenta comme candidat d'opposition dans le 2<sup>e</sup> collège des Côtes-du-Nord (Saint-Brieuc), le 1<sup>er</sup> août 1846, et échoua avec 98 voix contre 138 à l'élu ministériel, M. Armez, député sortant. La révolution de 1848 lui ouvrit les portes du parlement; élu représentant des Côtes-du-Nord, à l'Assemblée constituante, le 23 avril 1848, le 12<sup>e</sup> sur 16, par 69,744 voix (144,377 votants, 167,673 inscrits), il siégea parmi les républicains modérés, fit partie du comité du commerce et de l'industrie, et vota contre le bannissement de la famille d'Orléans, pour les poursuites contre L. Blanc et Caussidière, contre l'abolition de la peine de mort, contre l'impôt progressif, contre l'incompatibilité des fonctions, contre l'amendement Grévy, contre la sanction de la Constitution par le peuple, pour l'ensemble de la Constitution, contre la proposition Rateau, contre la demande de mise en accusation du président et des ministres. Non réélu à la Législative, il reprit à Saint-Brieuc la direction de sa maison.

**MARIE (AUGUSTE-ALPHONSE)**, représentant du peuple en 1848, né à Caen (Calvados) le 11 juin 1803, mort à Auch (Gers) le 20 mai 1882, était fils d'un ancien domestique d'une dame Desrozières, qui fit donner à celui-ci un peu d'instruction, et lui facilita les moyens de s'établir mercier à Caen. Marie père entra ensuite dans les bureaux de la préfecture, où il devint chef de bureau, puis ouvrit une maison de banque. Ses opinions libérales le firent nommer en 1830 secrétaire-général de la préfecture. Son fils, Auguste-Alphonse, lui succéda comme banquier. En 1843, il figura à un quadrille d'honneur au bal offert par la ville de Caen à la duchesse de Nemours de passage dans cette ville, et donna la main à la princesse. La révolution de 1848 réveilla en lui des sentiments libéraux; il fut nommé commissaire du gouvernement provisoire dans son département, consacra son traitement à des œuvres patriotiques, et fut élu, le 23 avril, représentant du Calvados à l'Assemblée constituante, le 7<sup>e</sup> sur 12, par 61,653 voix. Il fit partie du comité de l'instruction publique, et vota en général avec

le parti du *National*, pour le bannissement de la famille d'Orléans, *contre* les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, *pour* l'incombabilité des fonctions, *contre* l'amendement Crévy, *contre* la sanction de la Constitution par le peuple, *pour* l'ensemble de la Constitution, *contre* la proposition Râteau, *contre* l'interdiction des clubs, *contre* l'expédition de Rome, *pour* la demande de mise en accusation du président et des ministres. Non réélu à la Législative, il reentra dans la vie privée.

**MARIE-D'AVIGNEAU** (ALEXANDRE-ANDRÉ-THOMAS), député en 1791, né à Ratilly (Yonne) le 18 janvier 1755, mort en 1818, lieutenant général du bailliage d'Avesnes avant la Révolution, devint président de l'administration du département de l'Yonne, puis fut élu, le 1<sup>er</sup> septembre 1791, député à l'Assemblée législative par ce même département, le 2<sup>e</sup> sur 9, avec 267 voix (454 votants). Il prit place parmi les constitutionnels, s'opposa aux lois de proscription, aux mesures contre les prêtres réfractaires et les nobles émigrés, et réclama la tolérance en matière religieuse. Ses idées modérées le forcèrent à émigrer après la session. On ignore l'époque à laquelle il reentra en France. La seconde Restauration se rappela ses services passés et le nomma (1<sup>er</sup> mai 1816) président du tribunal de première instance de Château-Chinon. Il mourut deux ans après.

**MARIETTE** (JACQUES-CHRISTOPHE-LUC), membre de la Convention, député au Conseil des Cinq-Cents, né à Caen (Calvados) le 15 décembre 1760, mort à Paris le 7 janvier 1821, était avocat au parlement de Rouen en 1789. Devenu juge de paix dans cette ville, il fut élu, le 9 septembre 1792, membre de la Convention pour le département de la Seine-Inférieure, le 12<sup>e</sup> sur 16, « à la pluralité des voix. » Partisan modéré des idées révolutionnaires, il se prononça, dans le procès du roi, pour l'appel au peuple, pour la détention et pour le bannissement à la paix, en disant : « Ce n'est point comme juge que j'opine; mes commettants ne m'ont point délégué cette qualité, et elle me répugne; comme législateur, je vois en Louis un grand coupable, digne du dernier supplice; mais l'expérience des peuples me fait craindre que sa mort n'ait des dangers. Je vote donc pour sa détention pendant la guerre et le bannissement ensuite. » Muet à son banc jusqu'au 9 thermidor, Mariette fut alors chargé d'une mission dans le midi de la France; cette mission, relative en apparence aux subsistances et au commerce, fut en réalité une mission politique, dont le représentant de la Seine-Inférieure s'acquitta de manière à s'attirer les accusations les plus vives de la part des républicains de la région, qui lui reprochèrent d'avoir toléré des vengeances contre le parti jacobin dans les principales villes de Provence. Mais Mariette obtint gain de cause auprès de la majorité thermidorienne, fut élu secrétaire de l'Assemblée et fit partie du comité de sûreté générale. Réélu membre du Conseil des Cinq-Cents par ses collègues de la Convention, le 3 brumaire an IV, il y fut poursuivi par les dénonciations des « patriotes » du Midi, fut défendu par Guérin et Rouyer, réussit encore à se justifier, et sortit du Conseil en 1797. Il remplit successivement les fonctions de juge au tribunal d'appel de Rouen (1800), de prévôt des douanes à Anvers (1811), et de commissaire de police à Paris. Destitué en 1815, il vécut désormais dans la retraite.

**MARIN** (JACQUES-AUGUSTIN-LAMBERT), député en 1791, né à Lunéville (Meurthe) le 31 août 1759, mort à une date inconnue, homme de loi à Saar-Union, puis juge au tribunal de Bitche, fut élu, le 4 septembre 1791, député de la Moselle à l'Assemblée législative, le 3<sup>e</sup> sur 8, par 256 voix (415 votants). Il siégea silencieusement dans la majorité, rempli, après la session, le poste de commissaire près le tribunal civil de la Meurthe, puis celui de juge au tribunal criminel de Nancy (22 prairial an VIII), et présida encore le tribunal militaire de l'armée de la Moselle.

**MARIN** (ANTHELMÉ), membre de la Convention, député au Conseil des Cinq-Cents, né à Chambéry (Savoie) le 12 mai 1755, mort à Chambéry en 1825, fils d'un sénateur au Sénat de Savoie, et neveu du célèbre capitaine P. Ange de la Bâthie, fit ses études de droit, fut reçu docteur à l'université de Turin en 1779, avocat en 1784, se fit inscrire au barreau de Chambéry en 1789, fut nommé conservateur des apanages des princes en 1791, puis substitut de l'avocat-général au Sénat de Savoie en 1791. Epris des idées de la Révolution, il préconisa, en octobre 1792, à la Société des jacobins de Chambéry, la réunion de la Savoie à la France, et son discours, répandu dans toutes les communes, le mit en évidence; la ville de Chambéry le députa à l'Assemblée des Allobroges, dont il fut un des secrétaires suppléant, et où il fut membre du comité de législation. Élu, le 1<sup>er</sup> février 1793, membre de la Convention pour le département du Mont-Blanc, le 2<sup>e</sup> sur 8, par 327 voix sur 562 votants, il siégea silencieusement à la Montagne, et ne se mêla à la politique active qu'après la chute de Robespierre. Membre du comité des travaux publics, et membre des commissions qui conclurent aux poursuites contre Carrier et Lebon, il fut, en prairial an III, un des délégués de la Convention auprès des sections soulevées; signala, le 12 floréal, les intelligences des prêtres déportés avec les ennemis de l'intérieur, et demanda leur déportation; discuta (messidor) le projet de Constitution; s'opposa sans succès à l'annulation du décret rendu contre le général de Montesquiou, sous prétexte qu'il aurait pu cerner l'armée piémontaise; parla sur la loi des successions, sur les biens communaux, et entra au comité des inspecteurs. Le 22 vendémiaire IV, le département du Mont-Blanc l'élut député au Conseil des Cinq-Cents par 234 voix sur 311 votants. Il s'y occupa de l'organisation de l'École centrale du Mont-Blanc, et demanda (1<sup>er</sup> nivôse an VI) le prompt achèvement du Muséum central des arts. Sorti du Conseil en germinal an VI, il fut nommé, en l'an VII, professeur de littérature à l'École centrale de son département, en l'an IX professeur de droit, et, en l'an XIII, juge au tribunal criminel de la Meurthe. Il quitta ce poste lors de la réorganisation des cours et tribunaux (1811), s'occupa de botanique et d'agriculture, devint secrétaire perpétuel de la Société d'agriculture de sa ville natale, et réunit une collection d'insectes et un herbier dont il fit don au musée scolaire de Chambéry. Il publia, en 1814, une brochure qui rappela sur lui l'attention publique : *Les Alpes sont les limites naturelles et nécessaires du territoire français*. Aux Cent-Jours, l'empereur le nomma (17 mars 1815) conseiller de préfecture de Chambéry. En le destituant de ces fonctions, la seconde Restauration le rendit à ses études et à sa palette, car il avait un réel talent comme peintre de fleurs.

**MARION (JEAN-LOUIS)**, représentant du peuple en 1848, né à Saint-Malo (Ille-et-Vilaine) le 12 avril 1801, mort à Pleudihen (Côtes-du-Nord) le 7 octobre 1870, se fit recevoir avocat, mais s'occupa de l'exploitation des propriétés. Conseiller d'arrondissement, d'opinions libérales, il fut élu, le 23 avril 1848, représentant d'Ille-et-Vilaine à l'Assemblée constituante, le 4<sup>e</sup> sur 14, par 93,706 voix (132,609 votants, 152,985 inscrits). Membre du comité de la marine, il vota, avec la droite, *contre* le bannissement de la famille d'Orléans, *pour* les poursuites contre L. Blanc et Caussidière, *contre* l'abolition de la peine de mort, *contre* l'impôt progressif, *contre* l'incompatibilité des fonctions, *contre* l'amendement Grévy, *pour* la sanction de la Constitution par le peuple, *pour* l'ensemble de la Constitution, *pour* la proposition Rateau, *pour* l'interdiction des clubs, *pour* l'expédition de Rome. Il rentra ensuite dans la vie privée, et n'accepta plus que le mandat de conseiller général d'Ille-et-Vilaine et de maire du Grand-Fougeray.

**MARION DE FAVERGES (ANDRÉ-LOUIS-JOSEPH)**, député de 1839 à 1848, représentant du peuple en 1848, né à Grenoble (Isère) le 11 juin 1796, mort à Grenoble le 1<sup>er</sup> février 1867, fils d'un avocat général dévoué à la branche aînée, devint, par la protection de M. de Peyronnet, conseiller à la cour royale de Grenoble. Libéral sous le gouvernement de Louis-Philippe, il fut élu, le 2 mars 1839, député du 6<sup>e</sup> collège de l'Isère (La Tour-du-Pin), par 171 voix (312 votants); il prit place au centre-gauche et vota avec l'opposition constitutionnelle. Réélu, le 9 juillet 1842, par 210 voix (347 votants, 383 inscrits), contre 133 à M. Prunelle, et, le 1<sup>er</sup> août 1846, par 233 voix (454 votants, 487 inscrits), contre 212 voix à M. Nadaud, il repoussa l'indemnité Pritchard, et soutint la proposition relative aux députés fonctionnaires. Son opposition s'accrut encore; il combattit le ministère Guizot, et applaudit à la révolution de février. Le gouvernement provisoire l'ayant nommé commissaire dans le département de l'Isère, on fit courir cette chanson :

A tout parti, moi j'ai la nique.  
Etre toujours placé, voilà surtout mon fait,  
Et, conseiller royal de mons de Peyronnet,  
J'suis commissaire d'la République.

M. Marion fut élu, le 23 avril suivant, représentant de l'Isère à l'Assemblée constituante, le 3<sup>e</sup> sur 15, par 124,103 voix (136,486 votants, 159,723 inscrits). Il fit partie du comité de législation, et vota en général avec la droite, *pour* le bannissement de la famille d'Orléans, *pour* les poursuites contre L. Blanc et Caussidière, *contre* l'impôt progressif, *contre* l'amendement Grévy, *contre* la sanction de la Constitution par le peuple, *pour* l'ensemble de la Constitution, *pour* l'interdiction des clubs, *pour* l'expédition de Rome, *contre* la demande de mise en accusation du président et des ministres. Rallié à la politique du prince Louis-Napoléon après l'élection du 10 décembre, il devint, sous le second empire, président de chambre à la cour de Grenoble et fut retraité comme tel, le 30 janvier 1867, deux jours avant sa mort.

**MARION DE FAVERGES (JOSEPH-EDOUARD)**, député au Corps législatif de 1869 à 1870, député de 1876 à 1885 et membre du Sénat, né à Grenoble (Isère) le 17 décembre 1829, mort à Tain (Drôme) le 3 décembre 1890, fils du précé-

dent, fit son droit à Paris, fut reçu avocat et acheta une charge d'agent de change à Marseille puis à Paris. En 1861, il se retira au château de Faverges pour s'occuper d'agriculture et spécialement d'élevage. Conseiller général du canton de Morestel, il présenta sa candidature d'opposition démocratique, dans la 4<sup>e</sup> circonscription de l'Isère, aux élections de 1869, et fut élu député, le 24 mai, par 15,410 voix (26,532 votants, 31,824 inscrits), contre 7,732 à M. de Vaulserre et 3,338 à M. Michal-Ladichère. Il protesta, avec M. de Kératry, contre la durée inconstitutionnelle de la prorogation de la nouvelle Chambre; mais son élection fut invalidée par la majorité. Il se représenta devant ses électeurs, le 6 février 1870, et fut réélu par 18,069 voix (23,944 votants, 31,632 inscrits), contre 2,638 à M. Gayet, 2,359 à M. de Marnas et 722 à M. Brillier. Il reprit sa place à gauche, demanda (juillet 1870), qu'on donnât connaissance à la Chambre des documents relatifs aux difficultés avec la Prusse, et vota *contre* la guerre. Après le 4 septembre, M. Marion fut nommé commissaire du gouvernement dans l'Isère, et commandant des mobilisés du département avec le grade de général. Maire des Avenières, il se tint à l'écart de la politique pendant la durée de l'Assemblée nationale, et fut révoqué de ses fonctions de maire par le ministère de Broglie (1874). Candidat aux élections du 20 février 1876, dans la 2<sup>e</sup> circonscription de la Tour-du-Pin, il fut élu par 7,994 voix (12,761 votants, 15,939 inscrits), contre 4,518 à M. de Quinsonas, représentant sortant. Il prit place au groupe de l'Union républicaine et fut l'un des 363 députés qui refusèrent le vote de confiance au ministère de Broglie. Successivement réélu, le 14 octobre 1877, par 9,276 voix (13,240 votants, 16,361 inscrits), contre 3,869 à M. Baboin; et, le 21 août 1881, par 9,099 voix (10,059 votants, 17,020 inscrits), il continua de siéger à l'Union républicaine, appuya de ses votes les différents ministères républicains, vota pour la loi Ferry sur l'enseignement supérieur, etc. Le 25 janvier 1885, il fut élu sénateur de l'Isère, par 624 voix (1,231 votants), en remplacement de M. Michal-Ladichère décédé. A la Chambre haute, il a pris place à la gauche républicaine, a voté l'expulsion des princes, et s'est prononcé, en dernier lieu, *pour* le rétablissement du scrutin d'arrondissement (13 février 1889), *pour* le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, *pour* la procédure de la Haute-Cour contre le général Boulanger.

**MARISCOTTI (FRANÇOIS-MARIE-GASPARD-PIERRE-VINCENT-CAMILLE-PHILIPPE)**, député au Corps législatif de 1811 à 1814, né à Marco (Italie) le 4 juillet 1771, mort à une date inconnue, officier de la garde municipale à Rome, fut élu, le 23 février 1811, par le Sénat conservateur, député au Corps législatif; il y représenta jusqu'en 1814 le département de Rome, son mandat lui ayant été renouvelé le 14 janvier 1813.

**MARLIAVE (AUGUSTIN-GUSTAVE-JOSEPH-MARIE)**, représentant du peuple en 1848, né à la Fenasse (Tarn) le 27 août 1806, propriétaire à Saint-Louis-la-Fenasse (Tarn), fut élu, le 26 novembre 1848, représentant du Tarn à l'Assemblée constituante, en remplacement de M. Gisclard démissionnaire, par 17,967 voix (37,832 votants, 102,428 inscrits). Il vota avec la droite, *pour* la proposition Rateau, *pour* l'interdiction des clubs, *pour* l'expédition de Rome, *contre* la demande de mise en accusa-

tion du président et des ministres. Non réélu à la Législative, il reentra dans la vie privée.

**MARMIER** (PHILIPPE-GABRIEL, DUC DE), représentant à la Chambre des Cent-Jours, député de 1828 à 1845, né à Gray (Haute-Saône), le 20 juin 1783, mort à Paris, le 8 juillet 1845, « fils posthume de messire Charles-Philippe-Emanuel-Appolinaire, comte de Marmier-Ray, mestre-de-camp en second au régiment de cavalerie Royal-Lorraine, et de dame Madame Gabrielle-Marie-Elisabeth Constantin, marquise de la Lorie », gendre du duc de Choiseul, émigra à la Révolution avec sa famille, reentra en France à l'époque du Consulat, devint chambellan de l'empereur et fut créé comte de l'Empire le 22 octobre 1810. Le 12 mai 1815, il fut élu représentant à la Chambre des Cent-Jours, par l'arrondissement de Gray, avec 96 voix (108 votants), contre 8 voix à M. Quirot ; mais il donna peu après sa démission, ayant été nommé pair le 2 juin 1815. La seconde Restauration le laissa d'abord sans emploi. En février 1819, il devint colonel de la 1<sup>re</sup> légion de la garde nationale de Paris et conseiller-général de la Haute-Saône. Royaliste modéré, avec des idées libérales, il fit une opposition discrète au gouvernement des Bourbons, et, candidat à la députation dans le 1<sup>er</sup> arrondissement électoral de la Haute-Saône (Gray), le 25 février 1824, il échoua avec 84 voix contre 177 à l'élu, M. Brusset, et ne fut pas plus heureux le 17 novembre 1827, avec 102 voix, contre 118 à l'élu député sortant, M. Brusset ; huit jours plus tard, le 24 novembre, il échoua encore au grand collège du département, avec 49 voix, contre 62 à M. Joseph de Villeneuve-Bargemon. Il ne fut élu que le 21 août 1828, dans le collège de département des Vosges, par 210 voix (262 votants, 303 inscrits), lors de l'élection partielle motivée par l'invalidation en bloc de tous les élus des 17 et 24 novembre 1827. Il fit de l'opposition au ministère Polignac, vota l'adresse des 221, et fut réélu, dans le même collège, le 23 juin 1830, par 211 voix (255 votants). Il se rallia au nouveau pouvoir, et vit son mandat successivement renouvelé dans le 2<sup>e</sup> collège de la Haute-Saône (Jussey), le 5 juillet 1831, par 104 voix (162 votants, 190 inscrits), contre 56 à M. Genoux ; le 21 juin 1834, par 92 voix (156 votants, 199 inscrits), contre 50 voix à M. Bésenet, candidat légitimiste ; le 4 novembre 1837, par 118 voix (182 votants, 217 inscrits) ; le 2 mars 1839, par 119 voix (180 votants, 221 inscrits) ; le 9 juillet 1842, par 121 voix (183 votants, 225 inscrits). Il ne cessa de faire partie des majorités ministérielles, approuva les lois de septembre et de disjonction, soutint le ministère du 15 avril, vota pour la dotation du duc de Nemours, pour les fortifications de Paris, pour le recensement, contre les incompatibilités, contre l'adjonction des capacités, pour l'indemnité Pritchard. Il mourut en juillet 1845, et fut remplacé, le 9 août suivant, par son fils, M. Alfred de Marmier. Le duc de Marmier était commandeur de la Légion d'honneur.

**MARMIER** (ALFRED-PHILIPPE-CLAUDE-GABRIEL-FERDINAND-ETIENNE, DUC DE), député de 1845 à 1848, de 1863 à 1869 et en 1870, représentant en 1871, fils du précédent et de dame Jacqueline-Béatrice-Gabrielle-Stéphanie de Choiseul-Stainville, entra au conseil d'Etat, où il devint maître des requêtes, fut nommé chevalier de la Légion d'honneur (6 mai 1838), conseiller d'Etat, puis conseiller d'Etat honoraire en 1847. Candidat à la députation dans le 2<sup>e</sup> collège de

la Haute-Saône (Jussey) le 9 août 1845, en remplacement de son père décédé, il fut élu par 134 voix (260 votants), contre 106 voix à M. Amédée Thierry, et réélu, le 1<sup>er</sup> août 1846, par 162 voix (305 votants, 318 inscrits), contre 140 à M. Thierry. Il siégea au centre sans se faire remarquer. Revenu dans la vie privée en 1848, il devint maître de forges à Seveux et conseiller général du canton de Dampierre. Aux élections du 1<sup>er</sup> juin 1863, il se présenta comme candidat de l'opposition au Corps législatif dans la 3<sup>e</sup> circonscription de la Haute-Saône, et fut élu par 11,241 voix (20,277 votants, 24,461 inscrits), contre 8,949 voix au député sortant, M. Lélut. Mais les élections suivantes lui furent défavorables, il échoua le 14 mai 1869, avec 8,067 voix, contre 9,866 à l'élu officiel, M. le baron Gourgaud, 2,131 à M. Dufournel et 384 à M. Lélut. Cette élection ayant été invalidée, les électeurs, convoqués à nouveau le 17 janvier 1870, donnèrent à M. de Marmier 11,387 voix (20,573 votants, 23,467 inscrits), contre 8,845 au député sortant, le baron Gourgaud, et 286 à M. Perron. M. de Marmier adhéra à la demande d'interpellation des 116, et à la guerre contre la Prusse. Elu, encore, le 8 février 1871, représentant de la Haute-Saône, à l'Assemblée nationale, le 4<sup>e</sup> sur 6, par 2,828 voix (34,563 votants, 93,897 inscrits), il prit place au centre droit, vota pour les préliminaires de la paix, pour l'abrogation des lois d'exil, pour la pétition des évêques, pour le pouvoir constituant de l'Assemblée, contre la démission de Thiers, et s'abstint sur le service militaire de trois ans. Il avait été nommé, de nouveau, le 8 octobre 1871, conseiller général du canton de Dampierre. Il mourut en août 1873 et fut remplacé, le 8 février 1874, par M. Hérisson.

**MARMONT** (AUGUSTE-FRÉDÉRIC-LOUIS, VIEUX), DUC DE RAGUSE, pair de France, né à Châtillon-sur-Seine (Côte-d'Or) le 20 juillet 1774, mort à Venise (Italie) le 2 mars 1852, fils d'un capitaine au régiment de Hainaut, fut destiné par sa famille à la magistrature. Il préféra la carrière des armes, entra au service à quinze ans, dans l'infanterie, puis, après un brillant examen, fut reçu, en janvier 1792, sous-lieutenant-élève à l'École d'artillerie de Châlons. Son père l'avait élevé dans les principes de la monarchie constitutionnelle ; mais ayant fait la connaissance à Châlons d'une jeune femme dont le mari avait émigré, il fut bien près d'être converti à l'intransigeance royaliste. Il affirme du reste, dans ses *Mémoires*, que, dès cette époque, il éprouvait pour la personne du roi « une espèce de respect religieux ». Envoyé à l'armée des Alpes à sa sortie de l'École, il prit part, en qualité de lieutenant d'artillerie, au siège de Toulon, où il connut Bonaparte. Ils se lièrent étroitement et, quand le nouveau général revint à Paris, Marmont l'y suivit et partagea même un moment sa disgrâce. L'année suivante, il reprit du service à l'armée du Rhin et, après le déblocus de Mayenne, exerça, quoique simple capitaine, le commandement de l'artillerie d'avant-garde. Il quitta cette situation pour devenir aide-de-camp de Bonaparte, d'abord à l'armée de l'intérieur, après le 3 vendémiaire, puis à l'armée d'Italie. Sa brillante conduite à Lodi (10 mai 1796) lui valut un sabre d'honneur ; il se distingua aussi à Castiglione (5 août), puis à Saint-Georges, devant Mantoue. Bonaparte le chargea de porter au Directoire les 22 drapeaux pris à l'ennemi. Il revint de Paris avec le grade de chef de brigade, tout en restant attaché à l'état-major du

général en chef. En 1797, il prit part à l'expédition des Romagnes. Envoyé, l'année suivante, à l'armée d'Égypte, il s'empara à Malte du drapeau de l'Ordre; des auteurs affirment qu'il l'acheta à un sergent pour cinq pièces d'or. Général d'artillerie le 16 juillet 1798, il assista à la prise d'Alexandrie et à la bataille des Pyramides, et, quand Bonaparte dirigea une expédition sur la Syrie, il reçut le commandement d'Alexandrie. Malgré la peste et la famine qui décimaient les troupes, il défendit la ville avec vigueur contre les entreprises des Anglo-Turcs. Il revint en France en même temps que Bonaparte et contribua par ses relations mondaines à faire accepter le 18 brumaire dans les salons de Paris: il commandait alors l'artillerie de l'École militaire; il passa ensuite conseiller d'État, section de la guerre. Lors de la création de la nouvelle armée d'Italie, il fut chargé de réunir à Auxonne, dans le plus grand secret, le matériel nécessaire à la traversée des Alpes et à la future campagne. Il s'acquitta de cette tâche avec zèle, et se vanta même, dans ses *Mémoires*, d'avoir indiqué au premier Consul un passage ignoré, praticable aux voitures. A Marengo, il canonna vigoureusement, à la reprise de la bataille, les colonnes de Zoch, en marche sur Plaisance; après la convention d'Alexandrie, il fut nommé général de division. A la reprise des hostilités, il passa sous les ordres de Brune, en qualité de commandant de l'artillerie, assista aux passages du Mincio, de l'Adige et de la Brenta et, au moment de l'armistice de Trévisé, fut chargé d'en négocier les conditions avec le prince de Hohenzollern. Nommé, à la paix de Lunéville, inspecteur général de l'artillerie, c'est à son initiative que l'on dut l'organisation militaire du train. Envoyé en Hollande en 1803, il fit élever à Zeist, à la gloire des armées françaises, une haute pyramide qui fut solennellement inaugurée deux ans plus tard. Grand-officier de la Légion d'honneur (9 vendémiaire an XII), colonel-général des chasseurs à cheval, il reçut l'ordre, au moment de la rupture de la paix d'Amiens, de rejoindre la grande armée sur le Mein, avec ses 21,000 hommes destinés à former le 2<sup>e</sup> corps. Il contribua, en se portant rapidement sur la rive droite de l'Inn, à enfermer Mack dans Ulm, puis se mit à la poursuite de l'armée autrichienne, occupa Munich et Oberndorf, et se signala dans différents combats en Styrie et à Gratz. Au moment du traité de Presbourg, il fut appelé au commandement supérieur de la Dalmatie, fit sommer (en septembre 1806) l'amiral russe Symavine d'abandonner le siège de Raguse et les autres positions qu'il occupait avec des contingents monténégrins, et, ne recevant aucune réponse satisfaisante, marcha, avec quelques bataillons seulement, contre l'ennemi, le battit à Castelnuovo, le 30 octobre, et le força de se rembarquer. Il fit construire des routes et transforma si bien le pays, que les Dalmates disaient: « Les Autrichiens pendant huit ans ont discuté des plans de route sans les exécuter; Marmont est monté à cheval et, quand il en est descendu, elles étaient terminées ». Lorsqu'en 1813 l'empereur d'Autriche visita la Dalmatie avec le prince de Metternich, il dit à ce dernier: « Il est bien fâcheux que le maréchal Marmont ne soit pas resté en Dalmatie deux ou trois ans de plus. » Nommé duc de Raguse le 29 juin 1808, avec des dotations considérables en Illyrie, Marmont, qui vivait sur un pied royal, ne sut pas se concilier les sympathies des habi-

tants. Il était trop hautain, trop infatué de lui-même, et Napoléon l'a peiné d'un mot en l'appelant: *Marmont premier*. Occupé en Illyrie, le duc de Raguse ne prit aucune part aux campagnes de Prusse et de Pologne. En 1809, il reçut l'ordre de joindre ses troupes à l'armée d'Italie pour la nouvelle campagne sur le Danube. Il annonça ce rappel à ses soldats dans un ordre du jour énergique où il leur disait: « Napoléon le Grand vous regarde! » En Croatie, la lenteur de ses mouvements faillit amener un échec; il opéra enfin sa jonction avec le prince Eugène, et participa à la prise de Gratz. Le 9 juillet 1809, après Wagram, il rencontra une arrière-garde ennemie qui voulut s'opposer à son passage; il la battit et continua sa marche. Arrivé sur les hauteurs de Znaïm, il chassa encore l'ennemi de cette position.

Le 12 juillet, l'empereur nomma Marmont maréchal de France et lui accorda, le 1<sup>er</sup> août, une dotation de 25,000 francs de rente en Hanovre. Ainsi qu'il le déclare lui-même dans ses *Mémoires*, il ne fut point autrement flatté de cette haute distinction, en voyant Berthier, Masséna, Davoust devenir princes, alors que lui-même ne l'était pas encore. A la paix de Vienne, il devint gouverneur général de l'Illyrie où, après une rapide et heureuse expédition contre les Croates, il mena une vie de faste et de plaisir. Il s'en excusa du reste en disant: « J'ai toujours eu une manière de magnificence. » Venu à Paris pour les fêtes données à l'occasion de la naissance du roi de Rome, il ne retourna pas à son gouvernement. Napoléon lui confia le commandement de l'armée de Portugal le 7 mai 1811, en remplacement de Masséna qui venait de subir une série d'échecs. Le 18 juin, Marmont était sur la Guadiana à proximité du duc de Dalmatie, que Napoléon lui avait enjoint de rallier; le 14 septembre, il força l'armée anglo-portugaise à lui abandonner le siège de Ciudad-Rodrigo et peu après de Badajoz. Mais ses succès s'arrêtèrent là. Ayant reçu d'importants renforts, Wellington prit l'offensive dans les premiers jours de 1812 contre l'armée trop disséminée du duc de Raguse, et s'empara de Ciudad-Rodrigo (18 janvier) et de Badajoz (6 avril). Sans attendre Joseph qui accourait à son secours, Marmont attaqua Wellington aux Arapiles, près de Salamanque, le 22 juillet; mais, blessé au bras dès le début de l'action, il ne put conserver la direction du combat; son armée fut battue, et dut se replier sur l'Èbre. Quelques jours plus tard, les Anglais entraient à Madrid. Napoléon jugea sévèrement la conduite du maréchal: « On est fondé à penser, écrivit-il à Clarke, que le duc de Raguse a craint que le roi ne participe au succès et qu'il a sacrifié à la vanité la gloire de la patrie. » Ses explications, qu'il lui fit demander par le duc de Feltré, furent assez vagues. L'empereur d'ailleurs lui pardonna, parce qu'il avait pour lui une affection particulière, et, dès qu'il fut guéri, lui confia (en 1813) le commandement du 6<sup>e</sup> corps. Marmont se distingua à Lutzen, à Bautzen, à Wurtzchen. A Dresde, il repoussa, avec Saint-Cyr, les efforts du centre de Schwartzemberg; à Leipzig, dans la journée du 16 octobre, il tint tête, avec 20,000 hommes seulement, aux 60,000 hommes de l'armée de Silésie; à Schoenfeld, le 18, il résista aux tentatives répétées de Bernadotte et de Blücher, grâce aux secours que Ney lui amena. Il fut blessé de voir Napoléon attribuer le mérite de l'affaire au prince de la Moskowa, et il écrivit le lendemain à l'empereur: « Sire, après l'humiliation

et le danger plus grand encore d'être sous les ordres d'un homme tel que le prince de la Moskowa, je ne vois rien de pire que de se voir aussi complètement oublié en pareille circonstance. » Placé, lors de la retraite sur le Rhin, à la tête d'un corps de 25,000 hommes chargé de défendre les frontières de Coblenz à Mannheim, il voulut retirer des redoutes élevées à l'embouchure de la Lahn les canonniers et l'artillerie, et il se replia assez vivement sur Metz où il laissa une faible garnison, puis sur Saint-Dizier. Or, ce fut précisément au point abandonné que l'armée russe franchit la frontière. Marmont se battit à Brienne, à la Rothière, à Champanbert et à Vauchamps; puis, lorsque l'empereur se porta sur Montereau, il dut, de concert avec le duc de Trévise, contenir l'armée de Blicher; en plusieurs rencontres, il fit éprouver des pertes considérables aux alliés et s'empara même d'Athis; mais, ayant négligé de se couvrir, il fut attaqué de nuit et mis en déroute. « Vous m'envoyez des lettres de Marmont qui ne signifient rien, écrivait Napoléon à Clarke. Il est toujours méconnu de tout le monde; il a tout fait, tout conseillé. Il est fâcheux qu'avec quelque talent, il ne puisse pas se débarrasser de cette sottise ou du moins se contenir de manière que cela ne lui échappe que rarement. » Les faibles corps de Marmont et de Mortier, peu à peu repoussés sous Paris, ne reculèrent qu'en disputant pied à pied le terrain. Le 29 mars 1814, ils arrivaient à Paris par la rive gauche de la Marne, et occupaient immédiatement les hauteurs des Buttes-Chaumont et de Belleville, de la Villette et de Saint-Ouen. Dans Paris, Moncey commandait la garde nationale et quelques bataillons de ligne. C'est avec ces faibles ressources, 20,000 hommes au plus, que les trois maréchaux allaient avoir à lutter contre 180,000 alliés. La bataille commença le 30 mars, à 4 heures du matin. Marmont d'abord repoussa Barclay-de-Tolly au plateau de Romainville sur Pantin et Noisy. Les gardes russe et prussienne, troupes d'élite aguerries dans cent combats, vinrent se briser contre l'héroïque résistance de nos soldats de dix-huit ans. A midi, les coalisés épuisés firent quelques instants trêve. Mais Marmont avait déjà prévenu le roi Joseph qu'« il était impossible de prolonger la résistance au delà de quelques heures et qu'on devait préserver Paris des malheurs irréparables d'une occupation de vive force ». Le roi Joseph lui envoya alors l'autorisation de conclure la capitulation, qui fut signée à 5 heures du soir, chez un marchand de vin, à l'enseigne du *Petit Jardin*, dans le faubourg de la Villette. Aussitôt, les soldats crièrent à la trahison; les dragons d'Ordener, brandissant leur sabre, demandaient à se battre encore. Dejean pleurait, devant les officiers russes, et disait en face à Marmont: « Capituler, c'est trahir! » Lavalette survenait à son tour, annonçant l'arrivée de l'empereur, suppliant qu'on attendît quelques heures encore; les soldats ne voulaient pas partir. Marmont fut inflexible, et rédigea une convention qui fut signée en son nom par les colonels Denys et Fabvier, ses aides de camp. Puis, il envoya un aide de camp à l'empereur pour le prévenir de la capitulation et lui annoncer « que les étrangers étaient reçus avec enthousiasme à Paris, et que s'il voulait rentrer de vive force dans la capitale, il devait s'attendre à la voir tout entière s'armer contre lui ». Le lendemain, 1<sup>er</sup> avril, il fut reçu par Napoléon qui le complimenta sur sa défense de Paris et ne lui fit aucun reproche relativement à la

capitulation; son petit corps d'armée eut pour mission d'occuper Essonne, position d'avant-garde. En confiant ce poste au duc de Raguse, Napoléon dit, non sans une pointe d'ironie: « Essonne, c'est là que viendront s'adresser toutes les intrigues, toutes les trahisons; aussi y ai-je placé Marmont, mon enfant élevé sous ma tente. » Et, en effet, après la nomination d'un gouvernement provisoire et la déchéance de Napoléon, « on vit affluer à Essonne, dit Savary, une foule d'hommes qui, tout couverts des bienfaits de l'empereur, n'insistaient pas moins vivement auprès du maréchal pour s'en détacher... Ils firent agir ceux des magistrats qui pouvaient exercer quelque influence sur lui, et lui dépêchèrent quelques-uns de ses amis. » Enfin, vivement sollicité par les généraux Beurnonville et Dessoles, le duc de Raguse engagea, le 2 avril, des pourparlers avec Schwartzemberg à Chevilly, mais ne se décida que dans la nuit du 3 au 4 avril à lui écrire ce qui suit: « Je suis prêt à quitter avec mes troupes l'armée de l'empereur aux conditions suivantes dont je vous demande la garantie par écrit: 1<sup>o</sup> Toutes les troupes françaises qui quitteront les drapeaux de Napoléon Bonaparte pourront se retirer librement en Normandie avec armes, bagages et munitions, et avec les mêmes égards et honneurs militaires que se doivent des troupes alliées; 2<sup>o</sup> si, par suite de ce mouvement, les événements de la guerre faisaient tomber entre les mains des puissances alliées la personne de Napoléon Bonaparte, sa vie et sa liberté lui seraient garanties, dans un espace de terrain et dans un pays circonscrit, au choix des puissances alliées et du gouvernement français. » Schwartzemberg se hâta d'accepter ces conditions, car au même moment, Ney, Macdonald et Caulaincourt, chargés par l'empereur de plaider auprès du Tzar la cause du roi de Rome, avaient parlé avec tant de chaleur, qu'Alexandre était ébranlé et allait céder. Mais le bruit se répandit tout à coup que le 6<sup>e</sup> corps, celui du duc de Raguse, venait de passer à l'ennemi. L'expression était inexacte: les troupes restèrent fidèles, et, lorsqu'on voulut les conduire au milieu des alliés, elles se mutinèrent. Marmont dut accourir précipitamment à Versailles; il était beau parleur, il flatta les hommes, insulta les officiers, promit dans un ordre du jour (5 avril) de bons cantonnements et des soins paternels, et parvint à faire prendre aux troupes impuissantes la route de Normandie. Ce ne fut pourtant pas sans résistance de la part de ses officiers qu'il obtint ce résultat; il eut notamment à essuyer les reproches sanglants d'Ordener. Marmont, dans ses *Mémoires*, prétend cependant qu'il avertit de sa résolution les officiers sous ses ordres; mais, dans la *Réponse* qu'il publia en 1815, il avoue qu'il en avait eu seulement l'intention. Pour lui, il revint à Paris où il fut fêté chez Talleyrand et « à l'enthousiasme des ennemis de son maître, dit M. de Lamartine, il dut reconnaître la triste réalité de sa défection ». A la nouvelle du départ du 6<sup>e</sup> corps, Napoléon resta atterré: « Marmont m'a porté le dernier coup, » dit-il. Le lendemain, dans la proclamation qu'il adressa à ses troupes, il dit: « L'empereur remercie l'armée pour l'attachement qu'elle lui témoigne... Le soldat suit la fortune et l'infortune de son général; son honneur est sa religion... Le duc de Raguse n'a point inspiré ce sentiment à ses compagnons d'armes; il a passé aux alliés. L'empereur ne peut accepter la condition sous laquelle il a fait cette démarche; il ne peut accepter la vie et la liberté de la main d'un sujet. » Quand les

Bourbons rentrèrent à Paris, Marmont affecta de garder la cocarde tricolore, et conseilla au nouveau gouvernement de maintenir les institutions impériales. Cet avis ne fut pas suivi, mais Louis XVIII nomma Marmont commandant de la 6<sup>e</sup> compagnie des gardes du corps, créée exprès pour lui, puis chevalier de Saint-Louis et pair de France, le 4 juin 1814. « Les royalistes purs, dit Rapetti, eussent rougi de devoir de la reconnaissance à une trahison... Les hommes de l'empire les mieux reconciliés avec le nouvel ordre de choses tenaient à éloigner toute comparaison entre une trahison et leur ralliement, et ils affichaient leurs soins à se préserver du voisinage de M. de Raguse. Quant à l'opinion populaire, elle demeurait implacable. Dans les rues, on disait *raguser* pour tromper. Marmont, qui avait rêvé un grand rôle politique, se trouva réduit à l'isolement, à l'impuissance. » Sa compagnie des gardes du corps ne put jamais arriver à être complète, malgré la devise que le roi avait composée pour le maréchal : *Patrie totus et ubique*. Lorsque Louis XVIII partit pour Gand, Marmont reçut 450,000 francs de l'intendant de la maison royale, le duc de Blacas, et suivit le roi en qualité de commandant de la maison militaire.

Dans l'une des proclamations que Napoléon adressa au peuple à son retour de l'île d'Elbe, il dit : « Soldats, nous n'avons pas été vaincus. Deux hommes sortis de nos rangs (Marmont et Augereau) ont trahi nos lauriers, leur pays, leur prince, leur bienfaiteur. » Il excepta Marmont du décret d'amnistie signé à Lyon le 12 mars. Le duc de Raguse publia une *Réponse à la proclamation datée du golfe Jouan le 1<sup>er</sup> mars 1815*. Après Waterloo, il revint à Paris où il reprit sa place à la Chambre des pairs. Il s'y prononça, en 1816, pour le maintien du chiffre de 300 francs pour l'électorat et de l'âge de 40 ans pour l'éligibilité. L'année précédente, en sa qualité de président du collège électoral de la Côte-d'Or, il avait présenté une adresse au roi. Sa compagnie de gardes du corps ayant été supprimée, il devint l'un des majors généraux de la garde royale, commandeur de Saint-Louis (3 mai 1816), et membre libre de l'Académie des sciences. Après s'être interposé inutilement en faveur de Lavalette, il fut envoyé, en 1817, comme lieutenant du roi à Lyon où sévissait la terreur blanche. Il y rétablit l'ordre, fit mettre en liberté les détenus pour cause politique, et, à son retour, fut nommé, en témoignage de satisfaction, ministre d'Etat par le roi, le 4 novembre. Dans l'affaire du colonel Fabvier, qui avait été l'année précédente son chef d'état-major à Lyon, il prit parti pour le colonel, et écrivit en sa faveur au duc de Richelieu, président du conseil des ministres. Cette démarche le fit tomber en disgrâce. Une lettre du ministre de la Guerre, du 14 juillet 1818, l'avisa de s'abstenir de paraître à la cour jusqu'à nouvel ordre. Il rentra en grâce en 1820, fut nommé conseiller général de la Côte-d'Or le 17 juillet, membre de la commission chargée de la mise en accusation des conspirateurs du 19 août, grand-croix de Saint-Louis le 24 août, chevalier-commandeur du Saint-Esprit le 30 septembre, et gouverneur de la 1<sup>re</sup> division militaire le 29 août 1821. Aimant le luxe et les plaisirs, il dépensait des sommes considérables; des entreprises industrielles compromirent la fortune de sa femme, mademoiselle Perregaux, qui réclama la séparation de biens devant les tribunaux. Bonaparte, alors premier consul, avait fait faire ce mariage et n'avait obtenu le consentement de M. Perregaux qu'en donnant,

sur sa fortune personnelle qui n'excédait guère un million, 500,000 francs de dot à son ami Marmont. Le duc de Raguse était en outre en butte aux persécutions de ses créanciers; il devait à la munificence de Napoléon près de 500,000 francs de reutes en dotations, en Illyrie, en Hanovre, en Westphalie, ainsi qu'en font foi les mémoires d'avocats publiés au moment de son procès avec la maréchale; mais ces dotations avaient pris fin à la chute de l'empire. Il se trouvait alors aux abois, bien qu'il eût emprunté 200,000 francs à Louis XVIII, et que l'empereur d'Autriche, en considération des services qu'il avait rendus aux alliés, lui eût spontanément garanti la restitution de sa dotation et le paiement des arrérages échus. Ce fut en 1819 qu'il obtint à Vienne le règlement de ces comptes et de sa pension. En 1826, il fut chargé de représenter Charles X au couronnement du nouveau czar, Nicolas. Remplacé en 1828 par M. de La Ferronnays, il rentra en France et prit part aux travaux de la Chambre des pairs; le 14 août 1829, il dénia aux Chambres le droit de fixer les dépenses et l'emploi des revenus publics; il ne leur accordait que le droit de voter l'impôt. Ses affaires privées lui donnèrent encore beaucoup de soucis; il dut déléguer une partie considérable de ses traitements et de ses pensions à la caisse hypothécaire; cette même année, sa femme obtint contre lui une séparation de biens; l'année suivante, 1829, ses immeubles à Châtillon-sur-Seine furent saisis et vendus judiciairement. « C'est à cette époque, dit un de ses biographes, qu'il commença d'écrire ses *Mémoires*. » Au moment de la publication des Ordonnances, le 25 juillet 1830, Marmont était major général de la garde royale et gouverneur de la 1<sup>re</sup> division militaire (Paris). Il fut averti, le 26, par une lettre du prince de Polignac, de prendre les mesures nécessaires à leur exécution. Le 27, il reçut ses lettres de service du roi et se rendit à l'état-major, place du Carrousel. Le mouvement insurrectionnel était déjà commencé, les boutiques des armuriers avaient été pillées, le peuple avait envahi l'arsenal et les corps de garde, désarmé les fusiliers sédentaires, arboré le drapeau tricolore au haut des tours de Notre-Dame, élevé des barricades. Le combat s'engagea dans la matinée du 28. La gendarmerie et la garde royale se battaient bravement; mais des gardes nationaux se montraient dans les rangs des insurgés et la ligne faiblissait manifestement. Puis les soldats étaient trop peu nombreux; ceux du général de Saint-Chamans ne purent enlever les barricades de la rue Saint-Antoine; ceux du général de Quinsonnas furent cernés au marché des Innocents; en vain le duc de Raguse faisait supplier Charles X de retirer les Ordonnances et M. de Polignac de faire entendre des paroles de paix. Un vieux royaliste vint dire à ce moment au duc de Raguse : « Maréchal, voulez-vous sauver le roi, le peuple de Paris et votre nom?... Arrêtez les ministres, tous les signataires, tous les conseillers des Ordonnances; faites-les porter à Vincennes, liés, garrottés comme des criminels, comme les seuls coupables. Le peuple, satisfait, apaisé par vous, posera les armes; le roi, qui ne se trouvera plus en présence d'une révolte, pourra faire des concessions... Vous, vous serez exilé; mais on pardonne aisément à qui nous tire d'un mauvais pas; vous nous reviendrez bientôt le sauveur, le pacificateur, l'homme de la royauté, de la liberté. » Marmont répondit : « Vous avez raison peut-être, mais je ne puis pas. » Cependant les députés réunis chez



Audry de Puyravault envoyèrent auprès de Marmont, aux Tuileries, Casimir Périer, Lafitte, Mauguin, Lobau et Gérard. Arago était déjà chez le duc de Raguse; il lui représentait Paris en feu, le sang coulant de toutes parts et la terrible responsabilité qu'il encourait dans cette lutte cruelle. « Faut-il tout vous dire, s'écria Arago, j'ai recueilli dans la foule, sur mon passage, des paroles sinistres : On mitraille le peuple, c'est Marmont qui paie ses dettes! » Le maréchal sauta sur son épée, puis ferma les yeux et laissa échapper son arme. On vint annoncer la députation sortie de chez Audry de Puyravault. Sur l'ordre de M. de Polignac, Marmont avait remis à M. de Foucault, colonel de gendarmerie, l'ordre d'arrestation de Lafayette, Lafitte, Mauguin, Gérard, Audry de Puyravault, etc. Il s'émut à la pensée de faire arrêter ceux qui venaient se confier à lui, fit courir après M. de Foucault, reprit l'ordre d'arrestation et le déchira. Lafitte lui parla au nom du peuple, le somma au nom de l'honneur de faire cesser le carnage : « L'honneur militaire est l'obéissance », répliqua tristement Marmont. — « Et l'honneur civil, répondit Lafitte, ne vous ordonne-t-il pas de respecter le sang des citoyens? » Mais le maréchal ne consentit qu'à entendre leurs propositions. Elles firent du reste repoussées par M. de Polignac. Le lendemain 29, le Louvre et les Tuileries furent attaqués, et Marmont dut battre en retraite par le jardin des Tuileries, les Champs-Élysées et le Bois de Boulogne. A la barrière, le dauphin vint se mettre à la tête des troupes. Offensé de se voir dépouiller de son commandement, dit M. Véron, le duc de Raguse crut devoir conserver, comme major général, le commandement supérieur des régiments de la garde et continua de prendre directement les ordres du roi. Ayant obtenu de Charles X une gratification de 2 mois de solde pour les soldats qu'il dirigeait, il annonça dans un ordre du jour et ordonna aux officiers-payeurs de se présenter chez l'intendant de la liste civile. L'intendant, qui n'avait pas d'argent, vint se plaindre au dauphin d'un ordre du jour qui le mettait dans l'embarras. Déjà irrité contre Marmont, le dauphin s'indigna qu'on ne l'eût pas consulté; il fit mander le maréchal : « Vous oubliez, lui dit-il, que je commande! Vous méconnaissez donc l'ordonnance qui m'a nommé généralissime? — Non monseigneur, j'ai pris les ordres du roi. — Ah! vous me bravez. Pour vous prouver que je vous commande, je vous envoie aux arrêts. » Surpris et irrité, Marmont haussa les épaules. Le dauphin ajouta : « Est-ce que vous voulez faire avec nous comme avec l'autre? » C'est alors que le duc de Raguse, s'accusant lui-même, répondit : « Prince, sans les traîtres, vous n'auriez jamais régné. » Le dauphin fit arrêter Marmont, mais le roi envoya le duc de Luxembourg rendre son épée au maréchal. Celui-ci refusa et demanda à être jugé par un conseil de guerre; sur les instances du duc, il consentit à se rendre auprès du roi et à se réconcilier avec le dauphin. Il suivit ensuite à Rambouillet, puis en Angleterre, Charles X qui lui remit à Spithead, le 18 août, « l'épée qu'il portait toujours lorsqu'il était avec les troupes françaises. » Depuis cette époque, Marmont fut étranger à la France. D'Amsterdam, le 22 août 1830, il écrivit un *Mémoire* pour justifier sa conduite aux yeux de l'Europe. En 1830, il envoya son serment de fidélité à Louis-Philippe, mais ne figura plus sur la liste officielle des maréchaux de France. Il voyagea ensuite en Orient, puis

se fixa Vienne et enfin à Venise où il mourut. On a de lui : *Mémoire à l'empereur Napoléon sur les régiments frontières, dans la Revue rétrospective de 1835*; *Rapport sur l'ouvrage de M. Charles Dupin ayant pour titre Voyage en Angleterre; Voyage en Hongrie, en Transylvanie, dans la Russie méridionale, en Crimée et sur les bords de la mer d'Azoff, à Constantinople, dans quelques parties de l'Asie Mineure, en Syrie, en Palestine et en Egypte* (Paris, 1837, 4 volumes); *Esprit des institutions militaires* (1845). En mourant et par testament, il ordonna que ses *Mémoires* fussent publiés « sans y apporter aucun changement, même sous prétexte de correction de style; sans souffrir ni augmentation dans le texte, ni diminution, ni suppression quelconque. » Ces *Mémoires du duc de Raguse, de 1792 à 1832*, parurent à Paris, chez Perrotin, en 1856 (8 volumes). Ils donnèrent lieu à de nombreuses réclamations, sanctionnées par les tribunaux. Un auteur impartial les a appréciés ainsi : « Les *Mémoires du duc de Raguse*, dit M. Cuivillier-Fleury, ne sont pas seulement le monument de l'orgueil, c'en est le triomphe; et je ne sais rien de plus déconcertant pour la sagesse humaine, de plus décourageant pour la modestie, de plus corrompant qu'un pareil livre. »

**MARMONTEL** (JEAN-FRANÇOIS), député au Conseil des Cinq-Cents, né à Bort (Corrèze) le 11 juillet 1723, mort à Saint-Aubin-sur-Gaillon (Eure) le 31 décembre 1799, issu d'une famille obscure, fut destiné à l'état ecclésiastique. Un prêtre lui enseigna les humanités et l'envoya chez les jésuites de Mauriac, puis chez ceux de Toulouse. Il s'adonna à la littérature, et, peu de temps après, écrivit, pour les Jeux floraux, une ode sur *l'Invention de la poudre à canon* qui ne fut pas couronnée. Il éprouva beaucoup de dépit de cet insuccès et s'en ouvrit à Voltaire qui, plein de sollicitude pour les jeunes, lui envoya un exemplaire de ses œuvres à titre de dédommagement et le pressa de se rendre à Paris où, prétendait-il, il ne pouvait manquer de réussir. Ayant obtenu un prix à l'Académie de Toulouse, il se décida à partir, à peine âgé de 23 ans, avec quelques écus en poche, et, durant le long voyage, traduisit la *Boucle de cheveux enlevée* de Pope. La vente de cette traduction, à son arrivée à Paris, le fit vivre quelque temps, mais il se trouva bientôt presque sans ressources. Il avait cependant fondé, avec Bauvin, *l'Observateur littéraire*, qui ne se vendit guère, car, comme il le dit lui-même, « nous n'avions ni fiel ni venin. » En 1745, l'Académie mit au concours : *La gloire de Louis XIV perpétuée dans le royaume successeur*; Marmontel y prit part et vit son œuvre couronnée. Voltaire, dit-on, se chargea de vendre ce poème et, après un séjour à la campagne, rapporta à son protégé « un chapeau plein d'écus ». Ce dernier, en reconnaissance, publia, en 1776, une édition très soignée de la *Henriade*, avec variantes et préface. Sur le conseil de Voltaire, il travailla ensuite pour le théâtre, et fit représenter *Denys le Tyran* en 1748, *Artotomène* en 1749, et *Cléopâtre* en 1750, tragédies en vers qui n'eurent qu'un succès médiocre. L'aspic automate de Vaucanson, « clou » remarquable pour l'époque, ne put même sauver cette dernière pièce. La *Guirlande* et *Acante et Céphise* opéras, en 1751, les *Héraclides* et *Egyptus* tragédies, en 1752 et 1753, ne réussirent pas mieux, non plus du reste que *Lysis* et *Délée* et les *Sybarites*, dont Rameau pourtant avait écrit la musique. Le poème sur *l'Éta-*

blissement de l'École militaire et les Vers sur la convalescence du Dauphin, passèrent également presque inaperçus. Marmontel cependant était admis chez la marquise de Pompadour, et corrigeait en secret les ouvrages de l'abbé de Bernis; il fréquentait Quesnay et les beaux esprits. Mais on ne payait guère ses services et il s'en plaignait amèrement. Il éprouva d'autres déboires. A propos du *Venceslas* de Rotrou qu'on l'avait chargé de retoucher, il eut avec l'acteur Le Kain une altercation violente. Sollicité alors par Boissy, pauvre écrivain qui venait d'obtenir le privilège du *Mercur*, il se décida à écrire ses *Contes moraux*. Il se trouva que cette publication, sur laquelle il ne comptait guère, excita un engouement subit; Marmontel devint l'auteur à la mode, et désormais les soirées de Mme de Brionne et de Mme Geoffrin se disputèrent la primauté de ses petites histoires. Ce fut du reste pour peu de temps; son nouvel opéra : *Hercule mourant*, avait assez piteusement échoué, en 1761, quand il s'avisait d'envoyer à l'Académie : *Les charmes de l'étude*, *Épître aux poètes*; Boileau y était fort maltraité et Virgile s'y voyait préférer l'auteur de la *Pharsale*. Le travail de Marmontel fut cependant couronné, et l'auteur songeait déjà à poser sa candidature à l'un des fauteuils vacants, lorsqu'une lettre de cachet l'envoya à la Bastille. Le duc d'Aumont lui attribuait une satire imitée de *Cinna*, qui ridiculisait d'une façon piquante le gentilhomme de la Chambre, mais dont en réalité Marmontel n'était pas l'auteur. C'était un certain Cuny, intendant des Menus-Plaisirs, qui lui était bien connu; mais il se garda de le dénoncer, et ce bel exemple de discrétion, que Morellet estimait à l'égal de son meilleur ouvrage, lui coûta cependant le privilège du *Mercur*, qu'il avait obtenu après la mort de Boissy; or, ce privilège rapportait 15,000 livres de rentes. Redevenu libre, Marmontel fit paraître la *Poétique française* (1763), qui lui ouvrit enfin les portes de l'Académie, où il fut reçu le 22 décembre de la même année. En 1766, il donna une traduction de la *Pharsale*, commencée à la Bastille, et *Bélisaire*, en 1767. Cet ouvrage acheva de fixer sur lui l'attention publique; il fut traduit dans toutes les langues. La Sorbonne s'émut, protesta contre les tendances du livre, et finit par y découvrir un nombre considérable d'hérésies. Cet incident donna lieu à une pluie d'épigrammes, à laquelle le gouvernement royal mit un terme en nommant Marmontel historiographe de France. Cette situation ne lui fut probablement jamais à charge, car il ne publia qu'en 1775 la seule œuvre de toute sa vie qui puisse s'y rattacher, la *Lettre sur le sacre de Louis XVI*. Il était occupé ailleurs, et avait composé des opéras comiques qui réussirent assez bien, notamment le *Huron* et *Zémire et Azor* pour Grétry, *Pénélope* pour Piccini, *Demophoon* pour Chérubini. Il s'intéressait aussi à la querelle sur la musique qui divisait alors les salons et il publia, en 1777, un *Essai sur les révolutions de la musique en France*, qui souleva de vives protestations. Il remania aussi divers ouvrages de Quinault. Peu de temps après, les *Incas*, poème en prose, dédié à Gustave III, roi de Suède, avec lequel l'auteur entretenait une correspondance, firent quelque bruit, sans attirer, comme il l'avait espéré, l'attention de la censure ecclésiastique. Cet ouvrage, consacré à la défense de la liberté religieuse, précéda de peu de temps les *Éléments de littérature* parus en 1787, formés des articles revus, corrigés et augmentés que Marmontel avait jadis écrits pour

l'*Encyclopédie*. Quelques rares critiques, Morellet entre autres, mettent ses *Éléments* au-dessus du *Cours* de Laharpe. Marmontel, qui avait été nommé, en 1783, secrétaire perpétuel de l'Académie française, en remplacement de D'Alembert, s'intéressa au mouvement politique de la Révolution. En 1789, il fut membre de l'assemblée électorale de Paris, mais sa candidature échoua alors contre celle de Sieyès. Pendant la Terreur, il vécut caché dans l'Eure, composant pour se distraire une nouvelle série de *Contes moraux*. Sous le Directoire, il participa aux secours accordés aux artistes et gens de lettres, et prononça, à l'Académie, des discours à propos des prix de vertu. Elu, le 23 germinal an V, député au Conseil des Anciens par le département de l'Eure, avec 303 voix (324 votants), il prit place parmi les modérés, et devint secrétaire du Conseil; mais, suspect de royalisme, il vit son élection annulée au 18 fructidor; il avait été, en effet, compromis dans la conspiration de Brothier, dont la pièce n° VIII contient l'éloge de ce « cher Marmontel ». Il achevait les *Mémoires d'un père pour servir à l'instruction de ses enfants*, quand il succomba aux suites d'une attaque d'apoplexie. En outre des nombreux ouvrages déjà cités, on a encore de lui : une édition de ses *Œuvres* (Paris, 1786-1787); des *Œuvres posthumes* qui contiennent : les *Nouveaux contes moraux*; les *Mémoires* et les *Leçons d'un père*, et les *Mémoires sur la régence du duc d'Orléans*. Enfin l'abbé Morellet possédait une copie d'un poème lascif de Marmontel : la *Neuvaine de Cythère*, qui ne fut imprimé qu'en 1820.

**MARMOTTAN** (PIERRE-JOSEPH-HENRI), député de 1876 à 1885, né à Valenciennes (Nord) le 30 août 1832, étudia la médecine à Paris, tenta, au coup d'Etat de décembre 1851, de soulever les étudiants, et, en 1858, travailla à l'évasion d'Orsini. Reçu docteur en 1857, il exerça sa profession à Passy jusqu'en 1866, tout en s'occupant spécialement d'études d'histoire naturelle. Nommé, après le 4 septembre 1870, adjoint au maire du 16<sup>e</sup> arrondissement, il fut élu, en mars 1871, membre de la Commune de Paris, par les républicains modérés de son quartier, n'accepta point ce mandat, et ne vint siéger à l'Hôtel de Ville qu'en juillet suivant, comme membre du conseil municipal où l'avait élu le quartier des Bassins. Il prit jusqu'en 1876 une part assez importante aux délibérations, fut rapporteur des propositions sur l'instruction publique, la levée de l'état de siège, etc., et présida le conseil en 1875. Elu, le 20 février 1876, député du 16<sup>e</sup> arrondissement de Paris, par 3,899 voix (6,653 votants, 7,993 inscrits), contre 2,579 à M. Dehaynin, il donna sa démission de conseiller et se fit inscrire à la gauche modérée. Il fut des 363. Réélu, le 14 octobre 1877, par 4,269 voix (7,190 votants, 8,327 inscrits), contre 2,368 à M. Faye, bonapartiste, il reprit sa place dans la majorité et se prononça avec elle : pour les ministères de gauche qui se succédèrent au pouvoir, pour l'article 7, pour les lois Ferry sur l'enseignement, pour l'invalidation de l'élection de Blauqui, pour les lois nouvelles sur la presse et le droit de réunion, etc. Réélu, le 21 août 1881, par 5,007 voix (7,212 votants, 10,026 inscrits), contre 2,066 à M. Calla, conservateur, il soutint les cabinets Ferry et Gambetta, et donna sa démission de député, le 19 mars 1883, après la mort de son frère, M. Jules Marmottan, trésorier payeur général à Bordeaux. Porté, le 4 octobre 1885, sur la liste républicaine du département du Pas-de-